

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trente Juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - Mme BOUTET Martine - M. ANNEREAU Michel - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. AZAMA Christophe - Mme MILLET Laura - M. BERGOUNIOUX Laurent - Mme SAINT-JALMES Pascale - M. Philippe LATAUD - Mme MALGOUYAT Florence - M. SARAZIN Emmanuel - M. LESCALMEL Nicolas - Mme Jessica LERAY - Mme LUC Laetitia - M. MARIONNEAU Clément - Mme ABSOLU Florence - M. BREAU Brandon - Mme BOUTEILLER Evelyne

ABSENT NON REPRESENTE : M. PAIRAUD Mathieu

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laura MILLET

date de la convocation : 23/06/2022
date affichage : 24/06/2022
dates de publication :
24/06/2022 site internet
29/06/2022 Journal Sud-Ouest

Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 18
Conseiller représenté : 0
Conseiller non représenté : 1
Votants : 18

ACQUISITION TERRAINS RUE DU 14 JUILLET

Par délibération en date du 15/04/2021 le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le terrain bâti AD116 au prix de 5 000 € et le terrain non bâti AD 67 à l'euro symbolique,

Par délibération en date du 31/08/2021 le Conseil Municipal a décidé d'acquérir les terrains non bâtis AD 112 et 113 à l'euro symbolique.

Monsieur BOUTEILLER Jean-Paul aimerait que les délibérations soient modifiées de la façon suivante :

- ✓ parcelle AD116 au prix de 2 500 € en faveur de M. BOUTEILLER Emeric
- ✓ parcelle AD112 au prix de 2 500 € en faveur de Mme BOUTEILLER Marine
- ✓ parcelles AD113 et AD67 à l'euro symbolique

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **décide** d'acquérir :

- la parcelle AD116 (887 m²) au prix de 2 500 € en faveur de M. BOUTEILLER Emeric
- la parcelle AD112 (879 m²) au prix de 2 500 € en faveur de Mme BOUTEILLER Marine
- les parcelles AD113 (36 m²) et AD 67 (537 m²) à l'euro symbolique

- **autorise** le Maire à signer les actes auprès de Maître LABBE (office notarial sis 35 rue la Noue à La Rochelle)

- **dit** que le prix de la cession et les frais d'acte sont inscrits au budget communal.

Extrait conforme au registre des délibérations.


 Le Maire,

 Jérémy BOISSEAU